

La grande précarité : un frein à l'exercice des droits

Septante ans après l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme, mobilisons-nous pour faire des droits fondamentaux une réalité pour tous. C'est l'appel de la Journée mondiale du refus de la misère du 17 octobre 2018.

Il en va de faire appliquer dans notre pays le lien entre « lutte contre la pauvreté » et « l'ensemble des droits humains » : en s'appuyant sur une meilleure reconnaissance et une mise en œuvre des Principes directeurs en matière d'Extrême pauvreté et Droits de l'Homme adoptés par le Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies en 2012, qui mettent **« à charge des États l'obligation de lutter contre la pauvreté en protégeant pour tous l'ensemble des droits humains, qu'ils soient civils et politiques ou économiques, sociaux et culturels. »**

Sur cette question, « Information Quart Monde » a donné la parole à Myriam Grütter, juriste, engagée aujourd'hui comme juge cantonal: « Extrême pauvreté et droits de l'homme : des deux je n'avais aucune idée lorsque j'ai commencé mon stage au centre national d' ATD Quart Monde à Treyvaux il y a de nombreuses années.

Je m'attendais certes à apprendre quelque chose sur la pauvreté. Mais apprendre sur les droits fondamentaux – garantis par la Constitution – et autres droits humains je m'y attendais beaucoup moins. J'étais alors une jeune étudiante en droit et j'avais appris quelque chose sur le système juridique au cours de ma première année d'études. J'avais peut-être même entendu parler des droits fondamentaux tels que le droit à la liberté personnelle, à la liberté d'opinion, à la famille etc.. Mais tout était encore très diffus et abstrait.

Avec les familles du Quart Monde, ces concepts ont gagné en relief. J'ai beaucoup appris sur les réalités de vie des familles en grande pauvreté

dans mon pays. Et j'ai découvert à quel point leurs droits fondamentaux étaient violés : les droits sociaux fondamentaux (comme le droit au logement, au travail) bien sûr, mais pas seulement.

Ainsi, j'ai appris que le droit à la participation politique est subordonné à une résidence. Sans logement, il n'y a ni adresse ni matériel de vote.

J'ai appris que les inquiétudes constantes et l'imprévisibilité de la vie dans la grande pauvreté empêchent les gens d'exercer leurs droits à se réunir, à exprimer leur opinion, à protéger leur famille et leur sphère privée.

J'ai appris que le mépris constant envers les personnes touchées par la pauvreté, leur invisibilité ou une prise en compte seulement en terme de « cas problématiques » ne respectaient pas leur dignité humaine.

Ainsi ces Droits fondamentaux prenaient pour moi une signification nouvelle : le droit à la liberté, le droit à la vie familiale, le droit des enfants au développement... A la lumière des violations de ces droits, j'ai compris le sens – et l'importance – qu'ils représentent pour toute personne.

Pendant mon semestre de stage à Treyvaux, j'en ai appris plus sur la justice et les droits fondamentaux que pendant le semestre à l'université. J'ai compris à l'époque, que les personnes vivant des conditions parmi les plus difficiles contribuent à bâtir un vivre ensemble, qu'elles veulent apporter leur contribution, que nous devons dialoguer avec les personnes touchées par les violations de droits pour comprendre ce qui ne va pas et que tout cela apporte une contribution au développement de notre État de droit. »



Information Quart Monde, septembre 2018, p.3,
www.quart-monde.ch

Myriam Grütter